

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 15 juin 2009 – 20 h 30

Etaient présents : M. THOMAS, Mme SPILLEMAECKER, M. Mme METZ, Mme RABAH MM. GUILLOU, GUINY, AUDIGNON, MORIER, PIEKARSKI,

Absents excusés : MM. BRIMONT, LAUBE, M. ZIEMINSKI, BARBER

Pouvoirs : Monsieur EUZET à Madame METZ
Monsieur PINET à Monsieur AUDIGNON

Secrétaire de séance : Mary Josée SPILLEMAECKER.

Une minute de silence est observée en mémoire des personnes d'Ermenonville disparues dans l'accident de l'Airbus de la Compagnie AIR France.

Après lecture du compte rendu du précédent conseil, celui-ci est approuvé et signé par l'assemblée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors du Conseil Municipal du 23 mars 2009 il a commis l'erreur de publier une lettre non signée à en-tête du Conseil Général en date du 9 mars 2009. Cette lettre des conseillers généraux de l'opposition avait pour seul but de dénoncer la politique départementale actuelle. Une phrase précisant « *plus vous imposez vos ménages plus le taux des subventions communales sera élevé. En sens contraire, si vous faites l'effort de limiter les impôts, vous serez pénalisé par un taux de subvention réduit* » a influencé les décisions.

Monsieur le Maire a personnellement adressé un courrier sur cette erreur à Monsieur le Président du Conseil Général du département concernant l'impôt fiscal de la commune proposé et voté à hauteur de 1,0249 en 2009 et de 0,962 en 2008, il est aisé de noter ce qui est dénoncé.

1. Approbation et vote du compte de gestion 2008 du percepteur

Compte de gestion de la commune

	<i>Résultat à la clôture exercice 2007</i>	<i>Part affectée à l'investissement exercice 2008</i>	<i>Résultat exercice 2008</i>	<i>Résultat de clôture exercice 2008</i>
I – Budget principal				
Investissement	16 387,05	0,00	- 317 172,79	- 300 785,74
Fonctionnement	448 050,60	0,00	33 379,14	481 429,74
TOTAL	464 437,65	0,00	- 283 793,65	180 644,00

Compte de gestion de la commune : 11 votants, 11 pour.

Compte de gestion eau et assainissement

	Résultat à la clôture exercice 2007	Part affectée à l'investissement exercice 2008	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture exercice 2008
I – Budget principal				
Investissement	30 446,62	0,00	9 777,03	40 223,65
Fonctionnement	40 026,90	0,00	50 724,69	90 751,59
TOTAL	70 473,52	0,00	60 501,72	130 975,24

Compte de gestion eau et assainissement : 11 votants , 11 pour.

2. Approbation du Compte Administratif 2008

Compte administratif de la commune

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		448 050,60		16 387,05		464 437,65
Opérations de l'exercice	341 070,43	374 449,57	322 904,79	5 732,00	663 975,22	380 181,57
Totaux	341 070,43	822 500,17	322 904,79	22 119,05	663 975,22	844 619,22
Résultats de clôture		481 429,74	300 785,74			180 644,00

Compte Administratif de la commune : 10 votants, 10 pour.

Compte Administratif eau et assainissement

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		40 026,90		30 446,62		70 473,52
Opérations de l'exercice	27 394,86	78 119,55	8 754,23	18 531,26	36 149,09	96 650,81
Totaux	27 394,86	118 146,45	8 754,23	48 977,88	36 149,09	167 124,33
Résultats de clôture		90 751,59		40 223,65		130 975,24

Compte Administratif eau et assainissement : 10 votants, 10 pour.

3. Affectation des résultats

3-a) Affectation du résultat budget de la commune

300 785,74 € affectés au compte 1068 du budget.

180 644,00 € affectés en section de fonctionnement du budget.

11 votants, 11 pour.

3-b) Affectation du résultat budget eau et assainissement

90 751,59 € affectés en section de fonctionnement du budget.

40 223,65 € affectés en section d'investissement du budget.

Eau : 11 votants, 11 pour.

Monsieur GUINY espère que les excédents constatés permettront de ne pas augmenter les impôts de 2010.

4. Approbation du PLAN LOCAL D'URBANISME – PLU.

Monsieur le Maire évoque les réunions de travail en collaboration avec toutes les instances concernées et les conseillers municipaux qui ont permis d'étudier les différents points soulevés lors de l'enquête publique du PLU qui a eu lieu en février 2008. Un dossier a été remis à chaque conseiller pour étude et accord. Monsieur Guiny fait remarquer qu'en page 6 de ce dossier il était mentionné l'autorisation de constructions nécessaires à l'exploitation agricole existante dans la zone Ac dans un secteur autour du bâtiment existant. Madame Metz précise que le groupe de travail a refusé ces constructions mais que la correction n'avait pas été faite par le Cabinet d'étude du PLU « Aménager le territoire ». La rectification sera faite dans le dossier définitif.

*11 votants : 8 pour approbation du PLU,
3 abstentions par suite de l'absence du document officiel et définitif.*

Monsieur le Maire précise les modalités qui devront être réalisées suite à l'acceptation du PLU.

5. Délibération de délégation concernant la « zone 30 »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général concernant les travaux de la « zone 30 ».

11 votants : 11 pour

6. Délibération de délégation concernant le « Carrefour des fermes »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général concernant les travaux du « carrefour des fermes ».

11 votants : 11 pour

7. Nouvelle convention avec les gardiens du stade

Monsieur Guiny fait constater que l'ordre du jour des convocations du conseil municipal n'est pas le même que l'ordre du jour affiché à Loisy (photo fournie comme preuve) et demande à ce que ce sujet, non mentionné à l'affichage, ne soit pas traité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de passer ce sujet dans les questions diverses.

11 votants : 11 pour

8. Amodiation du bail de chasse

Le montant du bail de chasse pour la saison 2009-2010 est fixé à 500 €.

*11 votants : 10 pour
1 contre*

QUESTIONS DIVERSES

1. Madame Spillemaecker fait remarquer qu'en l'absence de Monsieur le Maire, il a été oublié de déplier le drapeau français au Monument aux Morts pour le 8 mai et demande à ce que cet oubli soit excusé. Monsieur Guiny lui précise qu'en qualité de responsable de la commune elle a manqué à son devoir.

2. Création d'un poste d'adjoint agent technique 2^{ème} classe.

Depuis un an, la Commune emploie un agent technique par l'intermédiaire de Valois Emploi. Après étude, le Conseil Municipal délibère sur la nécessité de créer le poste pour pouvoir embaucher directement cet agent technique.

La création du poste est portée au vote :

11 votants : 8 pour
2 contre
1 abstention

Une discussion est ouverte sur le profil à embaucher.

3. – Convention du stade

Une proposition de convention a été fournie aux conseillers municipaux pour étude avant acceptation.

Monsieur Guiny soulève les problèmes suivants :

- a) – La superficie louée n'est pas précisée.
- b) – L'état des lieux n'est pas mentionné.
- c) – L'électricité des vestiaires n'étant pas aux normes, la mairie, en qualité de propriétaire, doit faire les travaux de mise en conformité. Monsieur Audignon précise que les vestiaires ne sont pas compris dans la location.
- d) – Le détail du mobil home n'est pas mentionné.
- e) - La mairie a-t-elle l'intention de devenir « loueur d'emplacements de mobil home » ?

4. Facture de l'eau

Suite à l'interrogation de différentes personnes concernant la facture d'eau reçue en début de juin 2009 qui laissait apparaître une forte augmentation, Monsieur le Maire informe que le 26 février 2008 un accord a été signé entre la Commune de Ver sur Launette et la Société Française de Distribution d'Eau pour que les parts fixes eau et assainissement soient payables d'avance. Cet accord explique donc cette forte charge à régler mais laisse à penser que la prochaine facture serait moins importante.

5. Intervention de Monsieur Guiny

5-a – Concernant sa démission au poste d'adjoint.

Monsieur Guiny reproche à Monsieur le Maire de ne pas avoir mis sa démission de son poste d'adjoint à l'ordre du jour pour en aviser la population. Cette démission a été entérinée par Monsieur le Préfet en date du 24 avril, ses indemnités d'adjoint ont été payées pour la totalité du mois d'avril, mais cette décision n'a pas été décidée par l'ensemble du Conseil Municipal, ce qui semblerait être un manque de transparence, de démocratie et d'esprit

républicain de la part de Monsieur le Maire. Et d'autre part Monsieur Guiny s'interroge sur le fait que son poste d'adjoint n'ait pas été proposé à un autre conseiller municipal.

Madame Spillemaecker précise à Monsieur Guiny que sa démission a été annoncée lors du Conseil Municipal du 23 mars 2009. Le remplacement d'un poste d'adjoint n'est pas une obligation.

Monsieur Guiny se chargera de faire un courrier aux administrés pour dénoncer ce manque de transparence.

5-b - Concernant le « céder le passage » installé au carrefour de la voie communale n°5 dénommée route de Ver dans le Hameau de Loisy pour laisser la priorité à la voie communale dénommée Rue des Entelles.

Monsieur Guiny explique que

- Monsieur le Maire a créé un danger supplémentaire,
- que cette signalisation n'est pas appropriée qu'il aurait été préférable de créer une limitation de vitesse en ce lieu en y installant des chicanes,
- qu'une consultation aurait été préférable pour éviter des décisions trop rapides entraînant des zones dangereuses pour les administrés.

5-c – Concernant le courrier envoyé par Mademoiselle LHUILLIER

Madame Metz informe qu'une réunion avec les jeunes est prévue à la rentrée de septembre 2009.

5-d – Concernant le journal communal

Monsieur Guiny critique « l'Edito » de Monsieur le Maire en le trouvant trop léger, trop répétitif sur le sujet traité, manquant d'information sur la fête communale.

5-e – Concernant les travaux effectués par Monsieur Pinet.

Monsieur Guiny demande à ce que l'on fasse appel à des professionnels pour des travaux de sécurité et non pas à Monsieur Pinet qui n'est pas du métier. Monsieur le Maire précise qu'un professionnel (conseillé par Monsieur Guiny) doit venir effectuer les travaux en question le 17 juin 2009.

6 – Chemins ruraux

Monsieur Le Maire informe qu'un bornage du chemin qui longe le bois de Saint Laurent à Loisy doit être effectué.

La séance est levée à 22 heures.